

**INSPECTION PEDAGOGIQUE REGIONALE  
D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE**

**HANDICAPÉS MOTEURS, DÉFICIENTS VISUELS  
ET DÉCLARÉS PARTIELLEMENT INAPTES**

**EPREUVES DE L'EXAMEN TERMINAL D'EPS aux Baccalauréats, Brevets  
de Technicien, Brevets d'Études Professionnelles et Certificats  
d'aptitude professionnelle.**

**NATURE, DÉROULEMENT, ÉVALUATION  
ET CRITÈRES ACADÉMIQUES DE NOTATION**

# ATHLETISME

## Nature de l'épreuve :

Elle comprend une prestation physique dans une spécialité **au choix** du candidat parmi les trois suivantes :

- Une course de 80 mètres (ou de 60 mètres pour les déficients visuels), plus un saut.
- Une course de 80 mètres (ou de 60 mètres pour les déficients visuels), plus un lancer. (Poids ou Massue)
- Un saut et lancer (poids ou massue).

Selon le sexe et la classification.

## Conditions du déroulement de l'épreuve :

Les épreuves se déroulent selon les règles générales de la Fédération française Handisport.

- La course donne lieu à un seul essai.
- Pour le saut en longueur et le lancer choisi, les candidats effectuent trois essais, le meilleur étant seul retenu pour la performance.

## Évaluation :

- Maîtrise de l'exécution : pour chaque spécialité, la note sur 12 tient compte du niveau technique relevé pendant la réalisation de la performance d'après les critères suivants : *production, conservation, utilisation de la vitesse – placement et organisation segmentaire – trajectoire.*
- Performance : pour chaque spécialité, la mesure de la performance donne la zone de performance définie par les tables nationales de cotation (BOEN N°15 du 14/04/1994)\*. Cette zone de performance est convertie en note sur 8 par application du tableau suivant :

<b>ZONE 1</b>	<b>8 POINTS</b>
<b>ZONE 2</b>	<b>6,5 POINTS</b>
<b>ZONE 3</b>	<b>5 POINTS</b>
<b>ZONE 4</b>	<b>3,6 POINTS</b>
<b>ZONE 5</b>	<b>2,3 POINTS</b>
<b>ZONE 6</b>	<b>1 POINT</b>

## Notation :

La note finale sur 20 résulte de la somme de la note de maîtrise d'exécution (sur 12 points), et de la note performance (sur 8 points)



# NATATION

## Nature de l'épreuve :

Elle consiste en la réalisation d'un 50 mètres ou d'un 100 mètres chronométré ou d'une nage en durée ou d'une épreuve de sauvetage (se référer au tableau de classification des groupes de handicaps ci-dessous).

CLASSIFICATIONS BO N°15 du 14/04/1994 Pages 1103/1104	50 mètres				100 mètres				SAUVE TAGE	NAGE EN DUREE
	DOS	BRASSE	NAGE LIBRE	PAPIL- LON	DOS	BRASSE	NAGE LIBRE	PAPIL- LON		
G1 Fille ou Garçon			X						X	10'
G2 Garçon / Fille	X	X	X						X	10'
G3 Garçon / Fille				X	X	X	X		X	10'
G4 Garçon / Fille					X	X	X	X	X	10'
DV1 : AV=0 Garçon / Fille					X	X	X	X	X	10'30
DV2 : AV < 1/50 Garçon / Fille					X	X	X	X	X	10'30
DV3 : 1/10 > AV > 1/50 Garçon / Fille					X	X	X	X	X	10'30
Inapte partiel Garçon / Fille					X	X	X	X	X	10'

## Conditions de déroulement de l'épreuve :

Les épreuves déroulent selon les règles générales de la Fédération Française de Natation.

- L'épreuve ne comporte qu'un seul essai.

## Évaluation :

- Maîtrise d'exécution : la note sur 12 tient compte du niveau technique relevé pendant la réalisation de la performance d'après les critères suivants :

*Flottaison                      Respiration                      Propulsion                      Coordination.*

- Performance : la mesure de la performance donne la zone de performance définie par les tables nationales de cotation (BOEN N°15 du 14/04/1994 – pages 1118 à 1138) \*.

La zone de performance est convertie en note sur 8 par application du tableau suivant :

<b>ZONE 1</b>	<b>8 POINTS</b>
<b>ZONE 2</b>	<b>6,5 POINTS</b>
<b>ZONE 3</b>	<b>5 POINTS</b>
<b>ZONE 4</b>	<b>3,6 POINTS</b>
<b>ZONE 5</b>	<b>2,3 POINTS</b>
<b>ZONE 6</b>	<b>1 POINT</b>

**Notation** : la note finale sur 20 résulte de la somme de la note maîtrise d'exécution (sur 12 points), et de la note de performance (sur 8 points).



# SLALOM EN FAUTEUIL ROULANT

## **Nature de l'épreuve :**

Le candidat effectue un parcours d'une longueur totale de 60 mètres.

## **Conditions de déroulement de l'épreuve :**

Le slalom est tracé à l'aide de plots placés, sur un terrain de volley ball. Le plan du tracé figure en page 1110 du BOEN N°15 du 14/04/1994\*.

## **Évaluation :**

- Maîtrise de l'exécution : la note sur 12 résulte de l'appréciation de la gestion vitesse/précision du déplacement (conservation de la vitesse sans contact, sans déplacement des plots, sans erreur de parcours).
- Performance : la mesure donne la zone de performance définie par les tables de cotation (BOEN N°15 du 14/04/1994 – pages 1118 à 1128).

La zone de performance est convertie en note sur 8 points par application du tableau suivant :

<b>ZONE 1</b>	<b>8 POINTS</b>
<b>ZONE 2</b>	<b>6,5 POINTS</b>
<b>ZONE 3</b>	<b>5 POINTS</b>
<b>ZONE 4</b>	<b>3,6 POINTS</b>
<b>ZONE 5</b>	<b>2,3 POINTS</b>
<b>ZONE 6</b>	<b>1 POINT</b>

## **Notation :**

La note finale sur 20 résulte de la somme de la note de maîtrise d'exécution (sur 12 points) et de la performance (sur 8 points).



- BO N°15 du 14/04/1994 : extrait fourni en annexe.

# ÉVOLUTION GYMNIQUE EN FAUTEUIL ROULANT

## Nature de l'épreuve :

Elle consiste en un enchaînement de cinq exercices sur au moins deux longueurs de 10 mètres. Les exercices sont choisis par le candidat, à raison d'un exercice parmi chacune des exigences figurant au tableau publié au BOEN N°15 du 14/04/1994 – page 1112.

- Deux exercices sont à choisir dans l'exigence de rotation (répétition autorisée).
- L'évolution peut être réalisée en musique.

## Conditions de déroulement de l'épreuve :

L'agrès est une ligne de 5 cm de large et de 10 m de long.

- Deux cercles de 1m20 de diamètre sont tracés à chaque extrémité de la ligne et constituent la zone de départ de la zone d'arrêt.

## Évaluation :

- Maîtrise d'exécution : la note sur 12 est déterminée par appréciation de la combinaison des éléments en un ensemble harmonieux et rythmé, de l'équilibre du fauteuil, de la précision du déplacement et de l'arrêt dans les deux cercles.

<b>ZONE 1</b>	<b>8 POINTS</b>
<b>ZONE 2</b>	<b>6,5 POINTS</b>
<b>ZONE 3</b>	<b>5 POINTS</b>
<b>ZONE 4</b>	<b>3,6 POINTS</b>
<b>ZONE 5</b>	<b>2,3 POINTS</b>
<b>ZONE 6</b>	<b>1 POINT</b>

## Notation :

La note finale sur 20 résulte de la somme de la note de maîtrise d'exécution (sur 12 points), et de la note de performance (sur 8 points).



- BO N°15 du 14/04/1994 : extrait fourni en annexe.

# ACTIVITE EXPRESSIVE EN MILIEU AQUATIQUE

## Nature de l'épreuve :

Elle comprend une prestation physique dans un enchaînement de mouvements à caractère esthétique, athlétique et émotionnel ayant pour support un ou plusieurs thèmes musicaux.

## Conditions du déroulement de l'épreuve :

La prestation se déroulera dans un espace présentant une surface d'au moins 15 x 10 mètres.

L'enchaînement comprend obligatoirement six difficultés codifiées (voir la liste ci-dessous des difficultés de niveau A, B, C et D). Il a une durée de deux minutes quinze secondes (plus ou moins quinze secondes).

Le candidat réalise au moins trois diagonales différentes pendant sa prestation.

Avant l'épreuve, le candidat remet au jury :

- Une cassette où figure, en début de bande, l'enregistrement choisi. Le nom du candidat figure sur la cassette
- Un document personnel présentant la liste classée des éléments de l'enchaînement et le plan de l'évolution. Le nom du candidat figure sur le document.

L'épreuve ne comporte qu'un essai.

## Évaluation :

- Maîtrise d'exécution : la note sur 12 est attribuée selon deux critères :
  - La valeur technique des différentes figures (déplacement, positions, mouvements de liaison) (sur 6 points).
  - La valeur artistique (sur 6 points).
- Performance : elle est évaluée en fonction du degré de difficulté des éléments réalisés dans l'enchaînement et se traduit sur la zone de performance à laquelle correspond une note sur 8 par application du tableau suivant

Difficultés	Zone de performance	Nombre de points
6 difficultés minimum : 3A + 3B	6	1
6 difficultés minimum : 2A + 3B + 1C	5	2,3
6 difficultés minimum : 2C + 3B + 1A	4	3,6
6 difficultés minimum : 1D + 3C + 2B	3	5
6 difficultés minimum : 3D + 3C	2	6,5
6 difficultés minimum : 5D + 1C	1	8

## Notation :

La note finale sur 20 résulte de la somme de la note de maîtrise d'exécution (sur 12 points) et de la note de performance (sur 8 points).



## LISTE DES DIFFICULTÉS

### Difficultés niveau A :

- Rétropédalage sur place, un bras à l'oblique ou à la verticale.
- Rétropédalage en déplacement, bras à la surface.
- Déplacement en :
  - Godille par la tête.*
  - Godille par les pieds.*
  - Torpille par la tête.*
  - Torpille par les pieds.*
  - Position canoë.*
- Position genoux pliés, allongé sur le dos ou sur le ventre figure :
  - Périlleux arrière groupé.*

### Difficulté niveau B :

- Rétropédalage sur place deux bras à l'oblique ou à la verticale.
- Rétropédalage en déplacement, un bras à l'oblique ou la verticale.
- Déplacement en godille, position voilier.
- Position ballet leg.
- Position flamenco.
- Figures :
  - Périlleux arrière carpé.*
  - Dauphin par les pieds.*
  - Dauphin par la tête.*

### Difficultés niveau C :

- Rétropédalage en déplacement deux bras à l'oblique ou la verticale.
- Déplacement en ballet leg.
- Position verticale, en coupe-coupe : *jambes serrées / flamenco / genoux pliés / grand écart.*
- Figure : *périlleux avant carpé.*

### Difficultés niveau D :

- Position verticale et demi-tour.
- Position verticale et demi vrille.
- Position double ballet leg.
- Position cavalier (château).
- Figures :
  - Coup de pied à la lune – marsouin.*
  - Promenade avant – promenade*

# EVOLUTION DANS L'EAU

## **Nature de l'épreuve et conditions de déroulement :**

Se référer au BOEN N°15 du 14/04/1994 –page 1107\*.

## **Évaluation :**

➤ Maîtrise d'exécution :

La note sur 12 est attribuée selon trois critères :

Aisance dans le milieu aquatique.

Qualité de l'enchaînement.

Capacité à maintenir l'enchaînement.

➤ Performance :

Les exercices sont cotés (A = 1 point, B = 1,5 point, C = 2 points, D = 2,5 points).

Deux points supplémentaires peuvent être ajoutés pour tout autre exercice réalisé à l'initiative du candidat.

Le total des points de la zone de performance, définie par les tables nationales de cotation (BOEN N°15 du 14/04/1994 – pages 1118 à 1138) \*. La zone de performance est convertie en note sur 8 par application du tableau suivant :

<b>ZONE 1</b>	<b>8 POINTS</b>
<b>ZONE 2</b>	<b>6,5 POINTS</b>
<b>ZONE 3</b>	<b>5 POINTS</b>
<b>ZONE 4</b>	<b>3,6 POINTS</b>
<b>ZONE 5</b>	<b>2,3 POINTS</b>
<b>ZONE 6</b>	<b>1 POINT</b>

**Notation** : la note finale sur 20 résulte de la somme de la note de maîtrise d'exécution (sur 12 points) et de la note de performance (sur 8 points).





# TENNIS DE TABLE

## Nature de l'épreuve :

La prestation physique comprend plusieurs rencontres de simple.

## Conditions du déroulement de l'épreuve :

Le candidat se présente muni de son matériel personnel (raquette. . .).

L'épreuve dure au maximum 40 minutes et comprend deux périodes.

- Au cours de la première période, le jury organise des rencontres afin de situer chaque candidat dans un des quatre groupes de niveau (1, 2, 3 ou 4).
- Pendant la seconde période, le candidat participe à des rencontres à l'intérieur de son groupe de niveau.

## Évaluation :

- Maîtrise de l'exécution : la note sur 12 est attribuée en fonction :
  - De la variété des coups utilisés parmi :
    - Balle liftée*
    - Balle coupée*
    - Balle amortie*
    - Balle smashée.*
  - Du nombre de points marqués pendant deux rencontres de 10 minutes.

Elle est obtenue par utilisation du nomogramme ci-après :

NOMBRE DE COUPS UTILISÉS	NOMBRE DE MAITRISE D'EXÉCUTION SUR 12 POINTS	NOMBRE DE POINTS MARQUÉS (EN DEUX RENCONTRES)
4	12	40
	10,5	36
	9	33
3	7,5	30
	6	26
	5	23
2	4	20
	3	16
	2	13
1	1	10

**Performance** : elle est évaluée au cours de la première période de l'épreuve. Selon le nombre de candidats et de tables disponibles, le classement du candidat dans un des quatre groupes de niveau, s'établit dans le cadre de poules de brassage, et d'un tableau final ou dans celui de rencontres « montantes -descendantes »

La zone de performance et la note de performance sur 8 sont déterminées par application du tableau suivant :

M (1) > 8,5	6,5 < M(1) < 8,5	M (1) < 6,5	ZONE DE PERFORMANCE	NOMBRE DE POINTS
Gr 1			1	8
Gr 2	Gr 1		2	6,5
Gr 3	Gr 2	Gr 1	3	5
Gr 4	Gr 3	Gr 2	4	3,6
	Gr 4	Gr 3	5	2,3
		Gr 4	6	1
(1) M = moyenne de la note maîtrise d'exécution du groupe du candidat.				

**Notation :**

La note finale sur 20 résulte de la somme de la note de maîtrise d'exécution (sur 12 points) et de la note de performance (sur 8 points).



**Nature de l'épreuve :**

Le candidat effectue 2 volées successives de 10 flèches.

Le blason de 60 cm est situé à 10 mètres du tireur.

**Conditions de déroulement de l'épreuve :**

**Lieu :** dans un espace offrant toutes les garanties de sécurité.

**Évaluation :**

➤ **Maîtrise de l'exécution :**

La note sur 12 tient compte du niveau technique relevé pendant la réalisation de la performance et est attribuée selon cinq critères :

*Régularité de la prise de corde et du « grip ».*

*Régularité des repères arrière ou ancrage.*

*Équilibre vertical du corps.*

*Alignement ou parallélisme des axes, des épaules et de traction/répulsion.*

*Maintient de la position après l'échappement de la flèche.*

➤ **Performance :**

Les mesures de la performance donne la zone de performance définie par les tables nationales de cotation (BOEN N°15 du 14/04/1994 – pages 1118 à 1138) \*.

La zone de performance est convertie en note sur 8 par application du tableau suivant :

<b>ZONE 1</b>	<b>8 POINTS</b>
<b>ZONE 2</b>	<b>6,5 POINTS</b>
<b>ZONE 3</b>	<b>5 POINTS</b>
<b>ZONE 4</b>	<b>3,6 POINTS</b>
<b>ZONE 5</b>	<b>2,3 POINTS</b>
<b>ZONE 6</b>	<b>1 POINT</b>

**Notation :**

La note finale sur 20 résulte de la somme de la note de maîtrise d'exécution (sur 12 points) et de la note de performance (sur 8 points).

